

## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

AVIS EST DONNÉ que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 18 février 2014, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature des dérogations demandées</b>
<b>Adresse : 5967, ave Auteuil</b> <b>Lot : 2 027 830</b> <b>Zone : A25H</b> <b>Dossier : 610-L-13-031</b>	- Réduire la superficie minimale prescrite d'un lot pour de l'habitation bifamiliale de 400 mètres carrés à 380,6 mètres carrés

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2013.

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature des dérogations demandées</b>
<b>Adresse : 1520, pl. Rainier</b> <b>Lot : 1 838 425</b> <b>Zone : R20H</b> <b>Dossier : 610-L-14-001</b>	- régulariser l'espace libre latéral gauche adjacent à une rue à 2,93 m au lieu du minimum prescrit de 3 m;
<b>Adresse : 7801, boul. Taschereau</b> <b>Lot : 2 504 693</b> <b>Zone : N03C</b> <b>Dossier : 610-L-14-002</b>	- régulariser l'implantation du bâtiment existant à l'égard de l'espace libre latéral adjacent à une rue (place Nobel) à 3,31 mètres au lieu du minimum prescrit de 10 mètres et régulariser l'espace libre arrière à 11,10 mètres au lieu du minimum prescrit de 15 mètres
<b>Adresse : 5819, ave Auteuil</b> <b>Lot : 2 027 883 et 2 027 884</b> <b>Zone : A08C</b> <b>Dossier : 610-L-14-003</b>	- régulariser l'espace libre arrière d'un bâtiment principal à 5,70 mètres au lieu du minimum prescrit de 7,50 mètres.

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 18 février 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.